

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

CONCOURS SPECIAL SAINT-VALENTIN

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La Micro-entreprise Mirdan Elvellon, ci-après désignée sous le nom de « L'organisatrice », immatriculée sous le numéro SIRET : 880 211 727 00016 dont le siège social est situé au 1 Rue de la Brigade Alsace Lorraine, 70300 Froideconche,

Organise du 4 février 2020 à 18h30 au 14 février 2020 à 12h, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CONCOURS SPECIAL SAINT-VALENTIN », ci-après dénommé « le Jeu », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook ou Instagram

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France, à l'exception des personnels de l'organisatrice et de leurs familles, ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur les plateformes facebook.com et instagram.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en likant et en postant un commentaire identifiant trois amis sur la publication postée par l'organisatrice sur la page Facebook Mirdan Elvellon :

<https://www.facebook.com/Mirdan-Elvellon-101698984738517/> et sur le compte Instagram @mirdanelvellon : <https://www.instagram.com/mirdanelvellon/>

Il est également nécessaire de suivre la page facebook, de l'aimer et de la partager. Suivre le compte Instagram est également de mise dans le cadre d'une participation sur Instagram.

Chaque personne -même nom, même prénom, même adresse électronique, identifiant Facebook ou Instagram peut participer une seule fois sur Facebook et sur Instagram et ce pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook et Instagram ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort parmi les participants sur Facebook ET sur Instagram et cela dans les heures qui suivent la clôture du concours (le 14 février 2020 à 12h).

Le gagnant sera contacté par l'intermédiaire de Facebook ou d'Instagram dans les heures qui suivent le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants.

Liste des lots :

Liste des lots	Valeur TTC unitaire	Quantité
Bracelet Aphrodite + Cornaline en forme de cœur	26€	1

L'organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.